Communauté de Communes Bruyères Vallons des Vosges

Publié le Lundi 16 Février 2026

Liaison douce Bruyères/Gérardmer : signature de la convention d'occupation temporaire avec la SNCF

Le 13 février 2026 à Granges-Aumontzey, les acteurs du territoire ont franchi une étape majeure dans la concrétisation de la future liaison douce entre Bruyères et Gérardmer : la signature d'une convention d'occupation temporaire avec SNCF.

Cette dernière permet aux collectivités de disposer du foncier de l'ancienne ligne ferroviaire reliant Laveline-devant-Bruyères à Gérardmer et ouvre la voie à la réalisation des inventaires environnementaux, étape indispensable avant le lancement des travaux.

Le point presse s'est tenu en présence de David VALENCE, Président de la commission Transport, déplacement et infrastructure à la Région Grand Est, Virginie GREMILLET, Présidente de la CCB2V, Stessy SPEISSMAN-MOZAS, Président de la CCGHV, Frédéric THOMAS, Maire de Granges-Aumontzey, des services de la SNCF et des partenaires institutionnels.

Un parcours travaillé pour être utile aux habitants du territoire tout en étant un produit touristique attractif

Cette voie permettra de connecter le territoire à la Véloroute 50, un itinéraire reliant le Luxembourg à Lyon. Le parcours offre une distance acceptable entre les deux villes, une largeur suffisante pour se croiser confortablement, un dénivelé accessible à tous et assure la sécurité des cyclistes et des piétons.

Il permettra de relier en mobilité douce les grands pôles résidentiels, économiques et serviciels du secteur comme la piscine, le collège ou le lycée de Bruyères, les grandes entreprises de Laval-sur-Vologne, la ZAE de Laveline-devant-Bruyères, la ZA de FLORIVOIE à Granges Aumontzey, Garnier Thibaut à Kichompré, ou encore les acteurs socio-économiques installés le long du Boulevard d'Alsace à Gérardmer.

Le projet en quelques chiffres

- 25 km de parcours et 7 communes traversées (près de 15 000 habitants concernés)
- 16 km de linéaire sur une ancienne ligne ferroviaire
- 9 ouvrages d'art à rénover, patrimoine du territoire

L'investissement total est estimé à 6,44 millions d'euros, répartis entre aménagements cyclables, rénovation d'ouvrages, maîtrise d'œuvre et études environnementales. Plus de

4 millions d’euros de subventions sont déjà mobilisés, notamment avec le soutien de l’État, de la Région Grand Est, du Département des Vosges et de l’ADEME.